



Assemblée générale

Distr. limitée
24 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Cinquième commission

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Projet de décision présenté par le Président

**Délégation de l'autorité officielle en ce qui concerne
les questions relatives au personnel du Fonds
des Nations Unies pour la population**

Après avoir examiné la note du Secrétariat¹, l'Assemblée générale décide que le Secrétaire général délèguera au Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population l'autorité officielle en ce qui concerne les questions relatives au personnel du Fonds.

¹ A/C.5/58/2.

